

# PROPOSITIONS DE RÉFORME FISCALE

## CHAPITRE 1

### Introduction

Comme l'indiquent le nombre de mémoires reçus et celui des témoins entendus, les exposés concernant le Livre blanc sur la réforme fiscale représentent le plus grand apport d'opinions et de propositions dont un comité parlementaire canadien ait été saisi. Ces mémoires, joints aux procès-verbaux des séances, constituent une partie de ce rapport. La gamme des propositions qui ont été faites va de l'exposé philosophique général à l'analyse détaillée des répercussions du Livre blanc sur diverses catégories de contribuables.

A la connaissance du Comité, le degré de participation du public dans la formulation de la politique fiscale a revêtu un caractère exceptionnel. Tous les mémoires, favorables ou non à certaines propositions, ont fait l'éloge d'un tel procédé.

Le Comité a également reçu des opinions provenant de l'étranger, de huit gouvernements provinciaux et des représentants des municipalités canadiennes. Il remercie tous ceux qui ont exprimé leurs points de vue aux prix de coûteux sacrifices de temps et d'argent. Ces remerciements s'adressent en particulier aux gouvernements provinciaux dont les représentants ont comparu devant le Comité ou qui lui ont fait parvenir un exposé de leurs points de vue. Les provinces poursuivront, bien entendu, des discussions avec le gouvernement fédéral au sujet de la réforme fiscale. Leur collaboration avec le Comité a étendu d'une façon appréciable la portée des audiences en permettant à celui-ci de connaître l'attitude et les opinions d'un plus grand nombre de Canadiens qu'il n'eût été autrement possible.

Bien que l'examen du projet ait demandé beaucoup de temps, le Comité est d'avis que, dans l'ensemble, le coût et le temps qu'a requis cette procédure ont été entièrement nécessaires et justifiés. De l'avis du Comité également, l'un des résultats appréciables a été de permettre aux contribuables en général une plus grande compréhension du système fiscal canadien. Il a pu apprécier la tâche difficile qui incombe à tout gouvernement qui veut percevoir des revenus importants par des moyens équitables, tout en s'assurant que le système fiscal est de nature à réagir aux besoins de la croissance économique.

La participation du public n'a certes pas débuté avec le renvoi au Comité des propositions gouvernementales relatives à la réforme fiscale. Elle a commencé en 1962, à la suite de la création de la Commission royale d'enquête sur la fiscalité. Le rapport de cette Commission et ceux de plusieurs autres commissions provinciales d'enquête sur la fiscalité, en particulier celles de